

FICHE TARIFAIRE 2019/2020

ACCUEILS DU MATIN ET DU SOIR - CENTRE DE LOISIRS du mercredi RESTAURATION SCOLAIRE

Tarifs des accueils du matin et / ou du soir avec ou sans étude surveillée (*)

Quotient familial de la CAF	Tarif par prestation et par jour (1) accueil du matin ou du soir
Q.F. \leq 450	0,20 €
450 < Q.F. \leq 600	0,50 €
600 < Q.F. \leq 750	0,70 €
750 < Q.F. \leq 1000	0,90 €
1000 < Q.F. \leq 1500	1,00 €
1500 < Q.F. \leq 2000	1,60 €
Q.F. > 2000	2,00 €
Enfants confiés à des organismes de tutelle ou dans des familles d'accueil agréées par l'Aide Sociale à l'Enfance ou suite à un jugement aux fins d'assistance éducative	0,50 €

*Ces tarifs comprennent l'accès aux ateliers d'éveil et de découverte.

Tarifs pour les accueils de loisirs du mercredi AVEC et SANS restauration

Quotient familial de la CAF	Centre de loisirs avec restauration (1) Tarif de la journée de 9 H 30 *	Centre de loisirs SANS restauration	
		Tarif de la ½ journée de 3H30 (Matin)	Tarif de la ½ journée de 4H30 (Après-midi)
Q.F. \leq 450	3,10 €	0,45 €	0,58 €
450 < Q.F. \leq 600	5,85 €	1,15 €	1,48 €
600 < Q.F. \leq 750	7,85 €	1,64 €	2,11 €
750 < Q.F. \leq 1000	9,50 €	2,10 €	2,70 €
1000 < Q.F. \leq 1500	10,15 €	2,34 €	3,01 €
1500 < Q.F. \leq 2000	13,70 €	3,74 €	4,81 €
Q.F. > 2000	16,00 €	4,65 €	5,98 €
Enfants confiés à des organismes de tutelle ou à des familles d'accueil agréées par l'Aide Sociale à l'Enfance ou suite à un jugement aux fins d'assistance éducative	5,85 €	1,15 €	1,48 €

(1) la facturation du mercredi avec restauration est forfaitaire et selon le calendrier des mercredis choisis pour le cycle.

*Repas inclus



Quotient familial de la CAF	Tarif unitaire
Q.F. \leq 250	Gratuité
250 < Q.F. \leq 350	1,30 €
350 < Q.F. \leq 450	2,10 €
450 < Q.F. \leq 600	3,35 €
600 < Q.F. \leq 750	4,35 €
750 < Q.F. \leq 1000	5,00 €
1000 < Q.F. \leq 1500	5,15 €
1500 < Q.F. \leq 2000	5,70 €
Q.F. > 2000	6,00 €

TARIFS SPECIFIQUES ENFANTS	Tarif unitaire
- Enfants des Communes extérieures au Havre, hors dispositifs spécifiques UP2EA et ULIS - Repas exceptionnels	6,20 €
Enfants scolarisés en établissements spécialisés pouvant fréquenter la restauration scolaire dans le cadre d'un projet d'inclusion scolaire	5,15 €
Enfants confiés à des organismes de tutelle ou à des familles d'accueil agréées par l'Aide Sociale à l'Enfance ou suite à un jugement aux fins d'assistance éducative	2,10 €
- Enfants nécessitant un Projet d'Accueil Individualisé et obligeant les parents à fournir un panier repas	2,10 € ou tarif dégressif si le Q.F octroie un tarif plus favorable